



# Les cahiers de la Vie Fédérale

Année 2015 - n°08  
Juin 2015

**SPECIAL  
ACTION DU 25 JUIN 2015**

**D**ans ce cahier de la Vie Fédérale, vous trouverez tous les tracts et documents afférents à l'action du 25 juin 2015.

Au lendemain du 9 avril, une nouvelle date d'action des secteurs de la Santé et de l'Action Sociale (privé/public) est annoncée pour le 25 juin 2015 dans les régions. Cette action est un appel intersyndical (CGT-FO-SUD) contre la loi Santé.

Ce 25 juin se décline en région, soit devant les ARS, préfectures, Conseils Généraux, etc... et à Paris un rassemblement/manifestation devant le Ministère et devant certaines chambres patronales.

Mettons un terme à cette politique de baisse des dépenses publiques, aux suppressions de postes, à la dégradation des conditions de travail, au gel des salaires et des rémunérations et à la dégradation du service public.

Pour la CGT :

- ☞ Retrait du projet de loi Santé
- ☞ Arrêt des fermetures de services et de lits
- ☞ Abandon de toutes les mesures d'économie
- ☞ Maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés
- ☞ Défense des droits conventionnels de la BASS
- ☞ Augmentation des salaires
- ☞ Arrêt de la casse des métiers du social

L'urgence pour notre Fédération, c'est de gagner le retrait de la loi Santé.

C'est dans les territoires et sur le terrain qu'il faut expliquer, informer et redonner espoir à tous les salariés de notre champ professionnel.

La CGT ne s'arrêtera pas là, d'autres perspectives seront décidées pour le mois de septembre.

**C'est ensemble que nous gagnerons ces combats !**

**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale**

263, rue de Paris • Case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Tél. : 01 55 82 87 70 • Site internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) • E-mail : [com@sante.cgt.fr](mailto:com@sante.cgt.fr)

**La FHP a informé les Organisations Syndicales qu'elle stoppait toute négociation sur les salaires et grilles de classification.**



## **Quand la FHP prend les salarié-e-s en otages**

**Alors que les rémunérations des salarié-e-s des cliniques privées à but lucratif n'ont pas été revalorisées depuis juillet 2012, que la grille de classification n'a pas été révisée depuis 2002, la FHP interrompt unilatéralement les négociations.**

**L**es salarié-e-s des maisons de retraite ne sont pas mieux traité-e-s et la Fédération patronale SYNERPA tente de poursuivre les négociations en CMP et cherche la signature en force d'un accord.

Pourtant, les établissements privés à but lucratif, comme toutes les entreprises, ont bénéficié à la fois du CICE et de l'allègement des cotisations patronales, tout en bénéficiant de toutes les mesures prises ces dernières années.

La baisse des tarifs mise en évidence par le patronat de cette branche est une mesure que les chefs d'établissements savent parfaitement détourner, en augmentant les taux de gravité des séjours.

En 2014, l'activité est repartie à la hausse et la branche ne communique jamais sur les résultats des grands groupes tels que RAMSAY, VITALIA, CLINEA, CAPIO, VEDICI, GENERALE DE SANTE, MEDIPOLE SUD SANTE, MEDIPARTENAIRES, ORPEA, KORIAN, DOMUS VI... Ces groupes bénéficient de toutes les aides de l'État et font des bénéfices insolents, tout en maintenant une pression

constante sur les salarié-e-s. Pour eux tous les moyens sont bons pour maintenir les résultats à deux chiffres que se partagent les actionnaires.

**Le travail c'est la santé**



**... des patrons.**

**Oui, la santé privée, les cliniques et maisons de retraite sont et restent rentables en France.**

La prise en charge de nos aînés, qualifiée par certain « d'or gris », est une véritable manne pour les actionnaires. Cette rentabilité, les salarié-e-s la paient deux fois, une première fois au travers de la dégradation des conditions de travail et une deuxième fois au travers des cotisations sociales, car c'est bien la

Sécurité Sociale qui finance les dividendes des actionnaires/fonds de pension avec nos cotisations.

**Tant que la branche boycottera les négociations salariales, la CGT n'accompagnera pas un processus mettant en œuvre le Pacte de Responsabilité, que ce soit sur la formation professionnelle ou le Pacte de Responsabilité lui-même, et s'opposera, éventuellement, à tout accord signé.**

**Préparons-nous à un grand mouvement national d'envergure et unissons-nous pour dire NON AU BLOCAGE DES SALAIRES.**  
**TOUS EN GRÈVE LE 25 JUIN !**



### **Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite : prendre contact  me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

**Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - [ufsp@sante.cgt.fr](mailto:ufsp@sante.cgt.fr) - Tel : 01 55 82 87 71



## APPEL DES FÉDÉRATIONS CGT - FO - SUD DES SECTEURS DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE **TOUS EN GRÈVE LE 25 JUIN 2015 !**

*Les Fédérations syndicales CGT, FO et SUD se sont réunies le 28 avril. Elles considèrent que, malgré le boycott des médias, la grève interprofessionnelle du 9 avril, réunissant près de 300 000 manifestants, pour le retrait du Pacte de responsabilité, de la loi Macron et du projet de loi Santé, a été un succès et constitue un point d'appui pour renforcer la confiance dans la nécessité de poursuivre la bagarre contre l'austérité.*

« Organisons l'initiative nationale de grève et de manifestation pour le retrait du projet de loi santé, l'abandon du plan d'économies de 3 milliards pour les hôpitaux, l'arrêt des attaques contre les conventions collectives et les établissements ! »

☞ Au lendemain du 9 avril, le gouvernement a annoncé dans son « programme de stabilité » transmis à Bruxelles, une nouvelle baisse de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'Assurance Maladie), c'est-à-dire des crédits pour la santé et l'assurance maladie.

***Ces mesures d'austérité s'ajoutent au plan d'économies de 3 milliards déjà décidées, qui à terme, vont déboucher sur la suppression de 22 000 postes.***

☞ Parallèlement, le projet de loi de « modernisation de la santé » voté le 10 avril en première lecture, représentant la déclinaison juridique des mesures budgétaires, rend obligatoire l'adhésion pour tous les hôpitaux à un groupement hospitalier de territoire (GHT), prélude à la fusion des hôpitaux publics entre eux, mais aussi avec le secteur privé, et à la suppression massive de postes dans le service public hospitalier.

☞ Elle prévoit aussi l'assouplissement du droit des Groupements de Coopération Sanitaire (GCS), pour selon la loi « en faciliter la constitution et le fonctionnement, afin d'accompagner la création des GHT, auxquels pourront être associés des établissements privés ». La loi prévoit aussi, la « mise à disposition de plein droit » de fonctionnaires aux GCS.

### **CES DISPOSITIONS :**

- ➔ **aggravent encore la loi HPST** en matière de restructuration de l'offre de soins, de destruction d'effectifs et vont accélérer la privatisation de l'hôpital public, comme les déserts médicaux ;
- ➔ **déboucheront sur de nouveaux Contrats de Retour à l'Équilibre Financier (CREF)**, qui vont se traduire par des milliers de suppressions de postes, comme c'est le cas à l'AP-HM avec les 1040 suppressions de postes, ou par des attaques contre les jours RTT et les emplois comme par exemple à l'AP-HP.



La réforme territoriale renforce l'offensive contre les métiers, c'est l'ensemble du secteur social et médico-social qui est attaqué, au nom de la réduction des dépenses publiques et la baisse du coût du travail, imposées par le pacte de responsabilité. Les fédérations patronales du secteur social s'attaquent aux Conventions Collectives.

*Face à cette situation, dans de nombreux établissements, les personnels et leurs organisations syndicales combattent l'ensemble de ces mesures d'austérité et leurs conséquences.*

Prenant appui sur ces mobilisations qui se multiplient, et démontrent le refus de ces politiques inacceptables par les professionnels des secteurs de la santé, du médico-social et du social, les organisations syndicales CGT, FO et SUD estiment que :

« Cela suffit ! Il faut mettre un terme à cette politique de baisse des dépenses publiques, il faut mettre un coup d'arrêt aux suppressions de postes, à la dégradation des conditions de travail dans nos établissements et services, au gel des salaires et rémunérations et à la dégradation du service public. »

**LE GOUVERNEMENT DOIT PRENDRE EN COMPTE LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS DES SECTEURS DE LA SANTÉ, DU MÉDICO-SOCIAL ET DU SOCIAL.**



*Ne pas le faire provoquera une dégradation profonde et durable du climat social dans ces secteurs et au-delà.*

**TOUS EN GRÈVE  
LE 25 JUIN 2015 !**

**S'**appuyant sur la mobilisation qui s'est exprimée le 9 avril, les Fédérations Syndicales CGT, FO et SUD, prennent leurs responsabilités en appelant à une journée de grève nationale et de manifestations devant les ARS, les préfectures, etc... ainsi qu'à un rassemblement devant le ministère le 25 juin 2015 pour exiger :

- ☞ Le retrait du pacte de responsabilité et du projet de loi santé ;
- ☞ L'arrêt des fermetures de lits et services ;
- ☞ L'abandon de toutes les mesures d'économie qui asphyxient les établissements et les services ;
- ☞ Le maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés en mesure de répondre aux besoins de la population avec des conditions de travail décentes ;
- ☞ La défense des droits statutaires et conventionnels de la BASS ;
- ☞ L'augmentation générale des salaires ;
- ☞ L'arrêt de la casse des métiers du social.



# Avis de tempête

## sur la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 !

**2015 sera une année cruciale pour la CCNT du 15 mars 1966. Les syndicats employeurs SYNEAS et FEGAPEI ont successivement annoncé un travail relatif à « un nouvel environnement conventionnel » et leur prochaine fusion, projets qu'ils doivent finaliser lors de leur Assemblée générale commune, le 25 juin 2015.**

➔ **L'histoire de la CCNT du 31 octobre 1951 doit être riche d'enseignements pour la CCNT du 15 mars 1966 !**

**2002** : Après deux ans de négociations, CFDT, CFTC et CFE-CGC ont pris la lourde responsabilité de signer l'avenant dit « *de toilette de la CCNT 51* » proposé par les employeurs de la FEHAP. Ces derniers ont pu ainsi bousculer la classification des emplois et dégager des marges sur la masse salariale. Avec la diminution de l'indemnité différentielle, certains salarié-e-s ont subi une perte de revenu, d'autres une inégalité de traitement en fin de carrière.

**En 2010, la FEHAP revient à la charge** : Sous prétexte de sauver des petits établissements et de se mettre en conformité avec le nouveau Code du Travail, **elle se lance dans une véritable casse de la CCNT 51 !** En effet, après un an de « négociations », **elle dénonce la convention collective, au travers des 15 points qui remettent en cause 70 % de la CCNT initiale** (refonte de la prime d'ancienneté,

non récupération des jours fériés non travaillés, indemnités de remplacement, prime de départ à la retraite, heures supplémentaires, etc.). Ainsi, malgré le rejet des cinq organisations syndicales représentatives de salarié-e-s (CGT, FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC), la FEHAP est parvenue unilatéralement à faire agréer son texte avec la complicité du ministère, en l'appelant « *recommandation patronale* ».

Devant la difficulté de mise en application du texte et face à la fragilité du projet, la FEHAP a manœuvré pour obtenir la signature du « *socle conventionnel* ». Trois organisations syndicales (CFDT, CFTC et CFE-CGC) ont cru bon de le valider ; or, pour l'essentiel, il n'est qu'une reprise de la « *recommandation patronale* » légèrement amendée.

**En 2015, ça continue !** L'avenant concernant la couverture santé obligatoire a été signé par les trois mêmes organisations syndicales de salarié-e-s (par ailleurs signataires de l'ANI de décembre 2013)... Il n'est que la transposition de la loi et du panier de soins légal et réglementaire. La FEHAP l'a proposé, les trois organisations syndicales l'ont signé !



Ce qui s'est produit au sein de la CCNT 51 doit nous amener à analyser la stratégie des employeurs et nous conduire à élever la prise de conscience autour des projets patronaux de la CCNT 66. Les objectifs des employeurs - qu'ils soient de la CCNT 51 ou d'autres conventions collectives de la BASS (Branche Associative Sanitaire et Sociale) - restent les mêmes : faire des économies sur le dos des salarié-e-s au détriment des conditions de travail et d'un bon accueil des usagers.

La construction du **rapport de force dans l'unité la plus large** (intersyndicale et des salarié-e-s de la BASS) est nécessaire pour défendre les acquis sociaux et conventionnels et gagner des droits nouveaux !

## ➔ CCNT 66 : scénario annoncé d'une dénonciation...

**2015 sera une année cruciale pour la CCNT du 15/03/1966** puisque c'est son existence même qui est posée au travers d'une probable dénonciation par les employeurs. Près de 3 ans après leur dernière tentative de révision, les syndicats patronaux SYNEAS et FEGAPEI ont successivement annoncé un travail relatif à « *un nouvel environnement conventionnel* », puis leur prochaine fusion en un syndicat unique.



Dès les annonces patronales de septembre 2014, la CGT a exprimé fermement son rejet total de cette démarche qui mène droit à la dénonciation de notre CCNT 66. Cette procédure imposerait aux salarié-e-s une remise en cause massive de leurs acquis. En conséquence, la CGT met déjà tout en œuvre pour combattre ce processus : elle refuse toute dénonciation et négociation sous contrainte et y oppose la défense et l'amélioration de notre CCNT 66 actuelle !

## ➔ Pourquoi ces grandes manœuvres ?

### **Un contexte économique et social :**

L'austérité est un prétexte invoqué par nos employeurs qui ne manquent pas d'en abuser pour justifier leurs nouvelles propositions « low-cost ». La FEHAP (employeur de la CCNT du 31/10/1951) a tracé la voie en dénonçant cette convention, tout en obtenant néanmoins l'agrément par le ministère d'une position unilatérale des employeurs...

**Au final, qu'elle relève de l'économie sociale et solidaire ou du MEDEF et quel que soit l'habillage, une seule motivation mobilise les organisations patronales : baisser le coût du travail.**

### **Une méthode radicale :**

Echaudés par leurs échecs successifs, les employeurs déclarent cette fois qu'ils iront jusqu'au bout avec :

- **une préparation de la bataille unitaire et même unifiée, grâce à la future organisation patronale unique,**
- **une mise en œuvre de gros moyens (consultants externes et recherches d'appuis politiques) en cette phase d'élaboration d'un texte nouveau,**
- **une présentation formelle aux partenaires sociaux.**



Les employeurs savent bien que leur texte a peu de chance d'être validé par les organisations syndicales de salarié-e-s ; **ils devraient donc probablement dénoncer la CCNT 66 au printemps 2015 pour aboutir à la clôture des négociations avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017** (15 mois sont juridiquement nécessaires).

### **Un nouvel environnement conventionnel :**

Nous en connaissons les bases : classifications, rémunérations et temps de travail. Ainsi, les employeurs veulent :

- **remettre en cause les métiers au profit des fonctions et des compétences,**
- **baisser et individualiser les salaires par une remise en cause massive du GVT (Glissement Vieillesse-Technicité : prise en compte des évolutions de salaires liées à l'ancienneté et au déroulement de carrière des salarié- e-s), l'introduction de primes de « fidélité », de « responsabilités », de « présentéisme »... attribuées au seul gré de l'employeur,**
- **augmenter le temps de travail en supprimant les congés payés supplémentaires (trimestriels et d'ancienneté) et en remettant en cause les accords RTT au profit du forfait-jour qui ne s'impose qu'aux cadres de fonction.**

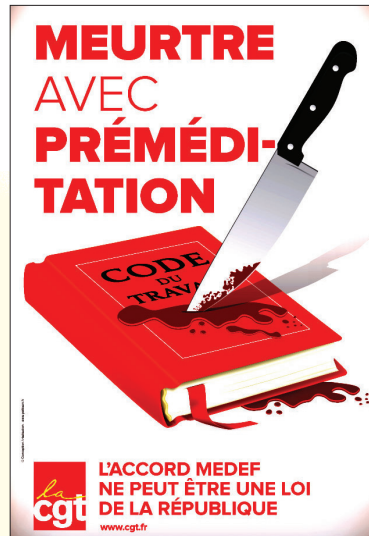
### **L'enjeu de la représentativité patronale :**

Compte-tenu des désaccords au sein de la branche UNIFED, les travaux sur une Convention Collective Unique et Etendue (CCUE) sont aujourd'hui dans l'impasse. Les employeurs de la CCNT 66 souhaitent prendre la main et devenir les promoteurs d'un rassemblement de l'ensemble des organisations qui ont adhéré

à l'UDES\* (le «petit MEDEF» de l'économie sociale et solidaire) : **Le nouveau texte conventionnel pourrait ainsi servir de socle de référence commune.** Une date détermine leurs initiatives : Le 1<sup>er</sup> janvier 2017. C'est à ce moment que sera légalement validée la représentativité patronale.

Pas d'idées neuves dans tout cela, il s'agit juste de recycler les vieilles idées libérales, comme le MEDEF le fait dans le secteur marchand ; pour eux, qu'importent les conditions de vie détériorées des usagers dans le même temps que les conditions de travail des salarié-e-s !

**➔ Pourtant, la CCNT du 15 mars 1966 est bien vivante !**



Bien vivante... en dépit des discours patronaux sur son caractère « vieillot », « dépassé », « mille-feuilles » : tous termes que d'autres emploient pour désigner le Code du Travail. Elle a fait l'objet de multiples tentatives de révision depuis 2005, les employeurs s'y sont cassé les dents grâce à la mobilisation massive et unitaire des salarié-e-s. Par la suite, déçus, ils ont cru bon de geler toute négociation durant 2 années.

La CGT, en cohérence avec son orientation de syndicalisme rassemblé, s'est attachée à construire la réponse unitaire adéquate pour débloquer la situation et mettre en échec cette position patronale. **Notre organisation CGT est ainsi parvenue, dans l'unité syndicale, à imposer la reprise de négociations. Ainsi, depuis 2014, ce sont 4 avenants répondant à des revendications essentielles des salarié-e-s qui ont vu le jour :**

**➔ l'avenant 327 sur la formation des personnels sans qualification,**

\*UDES : Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire



➔ l'avenant 328, socle d'une complémentaire santé pour tous les

salarié- e-s,

➔ l'avenant 329 intégrant les éducateurs-trices de jeunes enfants à la grille des éducateurs-trices spécialisé- e-s,

➔ l'avenant 330 permettant l'accès des salarié-e-s pacsé-e-s à la plupart des congés familiaux.

Aujourd'hui, des négociations continuent pour l'intégration d'autres métiers : Technicien-ne-s de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) et métiers de l'annexe 9. La perspective de nouvelles avancées est donc très crédible.

L'ensemble de ces avenants représente une réelle amélioration pour nombre de salarié-e-s et démontre, s'il le fallait, la vitalité de la CCNT du 15 mars 1966 qui n'a que 49 années !

Il nous appartient de continuer à la faire vivre et progresser. Nous savons quelles sont les intentions des employeurs, soyons donc dès aujourd'hui vigilant-e-s et préparons notre mobilisation...



Face à un patronat uni et déterminé, tous ensemble, nous devons comme dans les phases précédentes, créer les conditions de la construction d'un rapport de force permettant une mobilisation massive et unitaire pour mettre en échec leur projet.



➔ **2015 et 2016 sont donc des années capitales pour l'avenir de notre Convention**

Pour son cinquantième anniversaire, en mars 2016, nous devons permettre à la CCNT du 15 mars 1966 de retrouver une seconde jeunesse qui réponde aux besoins des salarié-e-s et des usagers !

**NON à toute dénonciation de notre CCNT du 15 mars 1966 !**

**Tous dans la mobilisation le 25 juin à l'occasion de l'Assemblée Générale FEGAPEI/SYNEAS.**

**EN AVANT POUR :**

➔ **des garanties collectives au travers d'un Grand Service Public de Santé et d'Action Sociale, afin d'assurer la mission de Service Public qui nous est confiée auprès des usagers,**

➔ **la défense et l'amélioration de la CCNT du 15 mars 1966,**

➔ **la négociation et la construction d'une Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau pour notre branche.**



**Pour nous contacter :**

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX  
ufas@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 81

Site internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)



# SYNEAS - FEGAPEI... les bans sont publiés !

*Le cadeau de mariage : un nouvel environnement conventionnel...*



**Dès le 25 juin 2015,  
imposons d'autres choix !**

## **AVIS DE TEMPÊTE** **sur la Convention Collective Nationale du Travail** **du 15 mars 1966 !**

Pendant plusieurs semaines, les syndicats patronaux de la CCNT 66 ont fait leur « Tour de France » (y compris dans les DOM-TOM) pour rencontrer leurs adhérents. Directions et Conseils d'Administration étaient conviés à participer à une présentation de deux projets :

- **la fusion de leurs deux syndicats,**
- **« un nouvel environnement conventionnel ».**

Les employeurs motivés par le caractère soi-disant « *inadapté et obsolète* » de la CCNT 1966, adoptent désormais une nouvelle méthode... Elle est très claire : partant du constat que les échecs successifs de révision (de 2005 à 2012) étaient dûs à « *des stratégies différentes des fédérations et syndicats patronaux concernés* », le SYNEAS et la FEGAPEI envisagent leur fusion. Ainsi, *exit* les divergences, bienvenue à l'ambition partagée d'un projet commun pour le nouvel environnement conventionnel !

Celui-ci passerait par le **démantèlement de nos garanties collectives : remise en cause des métiers et qualifications, suppression des congés supplémentaires, remise en cause de l'ancienneté...** tout cela pour abaisser le coût du travail.

### **Mobilisons-nous pour faire obstacle à cette attaque !**

La CGT s'est invitée aux rencontres inter-régionales SYNEAS – FEGAPEI : ces initiatives territoriales ont été le support de rassemblements réunissant de nombreux salarié-e-s venu-e-s s'opposer au projet patronal.



**TOUS ENSEMBLE, partout dès le 25 juin 2015, organisons des actions (Assemblées Générales, débrayage, grève...) en direction des chambres patronales, des ARS... pour :**



**ACTION SOCIALE**



- **Défendre et améliorer les conventions collectives de la branche, et en premier lieu la convention 1966,**
- **Porter la Convention Collective Unique Etendue de haut niveau revendiquée par la CGT,**
- **Revendiquer un grand service public de la Santé et de l'Action Sociale.**

L'avenir de nos conditions de travail, des prises en charge des usagers, de nos garanties collectives ne leur appartient pas. Depuis 2005, **grâce à notre mobilisation**, nous avons mis en échec tous les projets patronaux de révision de la CCNT 66.

**ENSEMBLE, dans l'unité la plus large, par nos forces, nous parviendrons à nouveau à sauver et améliorer la convention collective 66 !**

**Le 25 juin 2015, un bras de fer s'engage !** La mobilisation des salarié-e-s sera déterminante pour déjouer la stratégie patronale. Notre action devra s'inscrire durant le processus envisagé de révision/dénonciation d'environ 15 mois !

**➡ Mobilisons-nous à l'occasion de l'Assemblée Générale commune SYNEAS – FEGAPEI, couronnement de leur projet !**



**PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS POUR GAGNER !**

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite prendre contact  me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

**Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)**

**Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - [ufas@sante.cgt.fr](mailto:ufas@sante.cgt.fr) - Tel : 01 55 82 87 81**

# 2015... Avis de tempête sur la CCNT du 15 mars 1966 !



## Scénario annoncé d'une dénonciation...



2015 sera une année cruciale pour la CCNT du 15 mars 1966. Les syndicats employeurs SYNEAS et FEGAPEI ont successivement annoncé un travail relatif à « un nouvel environnement conventionnel » et leur prochaine fusion, projets qu'ils doivent finaliser lors de leur Assemblée générale commune, le 25 juin 2015.

L'austérité, c'est le prétexte avancé par nos employeurs pour justifier leurs nouvelles propositions « low-cost ». La FEHAP, employeur de la CCNT 51, a tracé la voie en dénonçant cette convention tout en obtenant néanmoins au final l'agrément par le ministère d'une position unilatérale des employeurs... Cela ne doit pas se reproduire.

**Quel que soit l'habillage, une seule motivation mobilise les organisations patronales, qu'elles soient de l'économie sociale et solidaire ou du MEDEF : baisser le coût du travail.**

Faire mieux avec moins, tel est le leitmotiv qui sous-tend l'activité de nos services et établissements. Les équipes qui encadrent au quotidien les publics accueillis souffrent.

Les salarié-e-s sont exaspéré-e-s par la dégradation continue des conditions de travail, le blocage des salaires et le peu de respect dont ils font l'objet. **Ils n'accepteront certainement pas cette provocation supplémentaire.**

A l'opposé du projet patronal, la CGT revendique une amélioration des conditions de travail et une meilleure reconnaissance salariale.

### Que propose le projet patronal ?

- la remise en cause des métiers au profit des fonctions et compétences,
- la baisse et l'individualisation des salaires avec un remaniement des carrières,
- l'augmentation du temps de travail en supprimant les congés payés supplémentaires (trimestriels et d'ancienneté),
- la remise en cause des accords RTT au profit du forfait-jour.

La dénonciation se profile à l'horizon de l'été 2015... Échaudés par leurs échecs successifs, les employeurs déclarent cette fois qu'ils iront jusqu'au bout. Ils savent très bien que leur proposition ne trouvera pas le moindre assentiment de la part des organisations syndicales de salarié-e-s. Leurs méthodes consistent à les écarter de la construction du projet, pour aboutir à un texte « à prendre ou à laisser », dans un cadre contraint et un calendrier restreint.

→ **Soyons donc dès aujourd'hui vigilant-e-s et préparons notre mobilisation !...**

**La CGT invite les salarié-e-s à s'emparer massivement du devenir de leur convention collective, à ne pas céder aux manœuvres de division du salariat, à se tenir prêt-e-s à toute action nécessaire. Elle appelle à l'unité syndicale la plus large, dans l'intérêt des salarié-e-s.**

Face à un patronat uni et déterminé, tous ensemble comme dans les phases précédentes, nous devons construire une mobilisation massive et unitaire pour mettre en échec leur nouveau projet.

2015 et 2016 sont donc des années capitales pour l'avenir de notre Convention qui doit pouvoir fêter ses 50 ans en mars 2016, avec l'intégralité de son texte.

### → **NE LÂCHONS RIEN ET BATTONS-NOUS POUR :**

- **la défense et l'amélioration de la CCN du 15/03/1966,**
- **la négociation et la construction d'une Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau pour notre branche,**
- **un grand Service Public de santé et d'action sociale qui réponde aux besoins des populations, sur des principes de solidarité sociale, de citoyenneté et d'efficacité économique.**

→ **Dès maintenant, construisons le rapport de force.**

**Ce n'est que par la lutte et la mobilisation que nous parviendrons à mettre en échec ces projets patronaux nocifs pour les salarié-e-s, comme pour les usagers.**

**Comme la FEHAP l'avait fait pour la CCNT du 31 octobre 1951, le SYNEAS et la FEGAPEI préparent des rencontres inter-régionales pour promouvoir leur projet auprès des employeurs locaux. → Utilisons ces moments pour exprimer notre refus des propositions patronales et faire valoir nos idées fortes pour l'amélioration de la CCNT 66 !**

**Tous dans la mobilisation le 25 juin à l'occasion de l'Assemblée Générale FEGAPEI/SYNEAS**



**Ratios  
ASHQ,  
de qui se moque-t-on?**



**Depuis une dizaine d'années,  
les ASHQ revendiquent des  
améliorations salariales.  
Ces derniers se sont régulièrement  
mobilisés pour revoir le  
déroulement de leur carrière.**

Le ministère a publié dernièrement des décrets leur permettant d'accéder à l'échelle IV. La CGT a eu connaissance du projet ministériel proposant des ratios de 12 % en 2015, 10 % en 2016 et 8 % en 2017.

**La CGT a toujours été contre les ratios qui bloquent les carrières des agents. Les revendications des ASHQ sont claires, pas de ratios !**

Une fois de plus, le ministère nous méprise, leurs propositions sont inadmissibles et cherchent à nous diviser. Les ASHQ disent STOP aux blocages de carrière qu'ils subissent depuis 10 ans et demandent des salaires décents pour vivre.

**La CGT revendique des carrières linéaires  
pour l'ensemble des personnels, afin de reconnaître  
leur qualification et leur expérience.**

Aujourd'hui, nombreux sont les ASHQ bénéficiant de la GIPA\*.  
C'est bien la preuve d'une carrière bloquée sur le long terme.

Des discussions ont lieu dans la Fonction Publique pour améliorer les carrières des agents, mais elles traînent et manquent cruellement d'ambition pour satisfaire les agents.

**Plus que jamais, les ASHQ et l'ensemble des personnels  
doivent se mobiliser le 25 juin, pour mettre fin à cette politique  
d'austérité.**

\* Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat



**Ces dispositifs viennent s'ajouter au gel des salaires qui, depuis 2010, a coûté 87 € par mois pour un ASHQ au 11<sup>ème</sup> échelon et 194 € par mois en perte de pouvoir d'achat depuis 2000.**

**Le 25 juin, mobilisons-nous aussi contre les ratios.**



# EXIGEONS LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SANTÉ,

l'abandon du plan d'économies de 3 milliards pour les hôpitaux, l'arrêt des attaques contre les conventions collectives et les établissements !

Les Agences Régionales de Santé viennent de recevoir les instructions concernant le plan d'économies de 3 milliards d'euros à réaliser sur les établissements de santé jusqu'en 2017 :

- Moins de lits et de capacité d'accueil,
- Une masse salariale sous contrôle,
- Une renégociation des accords sur les 35 heures ...

**CELA SUFFIT !**

**Il faut mettre un terme à cette politique de baisse des dépenses publiques, il faut mettre un coup d'arrêt aux suppressions de postes, à la dégradation des conditions de travail dans nos établissements et services, au gel des salaires et rémunérations et à la dégradation du service public.**

Malgré le boycott des médias, la grève interprofessionnelle du 9 avril, réunissant près de 300 000 manifestants, pour le retrait du Pacte de responsabilité, de la loi Macron et du projet de loi Santé, a été un succès.

Au lendemain du 9 avril, le gouvernement a annoncé une nouvelle baisse des crédits pour la santé et l'assurance

maladie. Ces mesures d'austérité s'ajoutent au plan d'économies de 3 milliards déjà décidées, et vont déboucher à terme sur la suppression de 22 000 postes.

Parallèlement, le projet de loi de « modernisation de la santé » voté le 14 avril en première lecture, rend obligatoire l'adhésion pour tous les hôpitaux à un groupement hospitalier de territoire (GHT). C'est un prélude à la fusion des hôpitaux publics entre eux, mais aussi avec le secteur privé, et de fait, à la **suppression massive de postes dans le service public hospitalier, ainsi que des mises à disposition dans le privé.**



**Ces dispositions :**

- **aggravent encore les restructurations de l'offre de soins, les destructions, la mutualisation d'effectifs et vont accélérer la privatisation de l'hôpital public, comme les déserts médicaux ;**
- **déboucheront sur de nouveaux Contrats de Retour à l'Équilibre Financier (CREF), qui vont se traduire par des milliers de suppressions de postes, ou par des attaques contre les jours RTT et les emplois.**

**La réforme territoriale renforce l'offensive contre les métiers.**

**C'est l'ensemble du secteur social et médico-social qui est attaqué, au nom de la réduction des dépenses publiques et la baisse du coût du travail imposée par le pacte de responsabilité.**

**Les fédérations patronales du secteur social s'attaquent eux, aux Conventions Collectives.**

**Dans de nombreux établissements, la lutte s'organise contre l'ensemble de ces mesures d'austérité et leurs conséquences.**

**👉 La CGT appelle à une journée de grève nationale et de manifestations devant les ARS, les préfectures, etc... ainsi qu'à un rassemblement devant le ministère le 25 juin 2015 pour exiger :**

- Le retrait du projet de loi santé et du pacte de responsabilité,
- L'arrêt des fermetures de lits et services,
- L'arrêt des réorganisations de l'offre de soin et de l'action sociale,
- L'abandon de toutes les mesures d'économies qui asphyxient les établissements et les services;
- Le maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés en mesure de répondre aux besoins de la population avec des conditions de travail décentes,
- La défense des droits statutaires et conventionnels de la BASS,
- L'augmentation générale des salaires et de meilleurs déroulements de carrière,
- L'augmentation des pensions,
- L'arrêt de la casse des métiers du social.

**Le gouvernement doit prendre en compte les revendications des personnels des secteurs de la santé, du médico-social et du social, et pas seulement avoir une oreille attentive pour les employeurs et patrons.**

**Ce n'est pas à nous de payer leur crise...  
et les cadeaux aux plus riches !**

**Les pertes engendrées sont énormes et injustes, jugez-en plutôt !**

- Pour un ASH au 11<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3 à l'indice 363, le salaire brut est de 1 680,80 €. S'il avait suivi l'inflation, il s'élèverait à 1 875 € bruts : **la perte est de 194,20 € par mois.**
- Pour un AS ou un OPQ au 11<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 4 à l'indice 375, le salaire brut est de 1 736,36 €. S'il avait suivi l'inflation, il s'élèverait à 1 953 € bruts : **la perte est de 216,16 € par mois.**
- Pour une infirmière de classe supérieure en catégorie B au 6<sup>ème</sup> échelon à l'indice 540, le salaire brut est de 2 500 €. S'il avait suivi l'inflation il s'élèverait à 2 851 € bruts : **la perte est de 351 € par mois.**
- Pour une infirmière 1<sup>er</sup> grade en catégorie A au 8<sup>ème</sup> échelon à l'indice 509, le salaire brut est de 2 356 €. S'il avait suivi l'inflation, il s'élèverait à 2 666 € bruts : **la perte est de 310 € par mois.**



**Le 25 juin 2015, la confédération CGT, dans le cadre de sa campagne « salaires » a décidé partout dans le territoire, de remettre les pétitions « salaires » en direction des préfectures et propose aux salarié-es une journée de grève et de manifestations ce même jour.**

**TOUS EN GRÈVE LE 25 JUIN 2015 !**



## Retirez votre projet de loi, Madame la Ministre !



Madame Touraine,

Le 4 février, vous présentiez votre politique pour l'hôpital et votre projet de loi Santé. Devant les Directeurs, vous avez indiqué ce qui vous déterminait :

« Ce défi, c'est celui de la maîtrise de nos dépenses de santé. Vous savez que dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, il a été prévu 10 milliards d'euros d'économies d'ici 2017 pour l'Assurance Maladie ».

Nous avons bien compris votre volonté de tailler dans les budgets des hôpitaux. C'est là, la réelle cause de tous les déficits fabriqués dans les établissements

Vous avez précisé : « Vous le savez, ceci passe nécessairement par une maîtrise des effectifs et de la masse salariale... par une réflexion sur les organisations ».

Nous avons bien compris votre volonté de tailler dans les effectifs, les acquis et les RTT.

Vous avez ajouté : « ...nous chercherons, chaque

fois que c'est possible, à favoriser les prises en charge hors établissement ».

Vous voulez donc barrer l'accès à l'hôpital, fermer des lits et des services entiers.

Nous refusons cette dégradation infligée à l'hôpital et son personnel ! Cela revient à mettre en cause l'accès aux soins pour l'ensemble de la population.

Nos collègues de l'APHP, manifestent et font grève pour le Retrait du plan Hirsch qui prétend leur voler leurs RTT.

Nos collègues de l'APHM manifestent et font grève pour le Retrait du CREF qui prévoit 1 040 suppressions de postes.

À Marseille, à Paris et dans toute la France, les hospitaliers ont raison de se défendre, de défendre l'hôpital public : ils veulent bloquer tous ces plans.

À Morlaix, plus de 500 manifestants pour défendre leurs jours de RTT et exiger de meilleurs déroulements de carrière, et bien d'autres...

### Le 25 juin, Madame Touraine, par la grève et les manifestations, les hospitaliers de toute la France diront tous ensemble :

- ☞ Maintien de tous nos postes, de nos RTT, de nos acquis
- ☞ Retrait de tous ces plans, toutes ces coupes, qui dégradent nos conditions de travail
- ☞ Retrait de la loi Santé et Macron
- ☞ Arrêt des restructurations, maintien des services et des lits, non aux Groupements Hospitaliers de Territoire.
- ☞ Mise en stage de tous les contractuels



Nom	Prénom	Établissement	Ville/département	Signature



## APPEL DU COLLECTIF IADE UFMICT-CGT



# POURSUIVONS LA LUTTE, RASSEMBLONS-NOUS LE 25 JUIN 2015

**L**es Infirmiers anesthésistes se sont mobilisés massivement partout en France le 21 mai 2015, perturbant fortement le fonctionnement des hôpitaux durant toute cette journée de grève. Partout où ils ont rencontré la population, ils ont reçu un très fort soutien.

C'est un coup de semonce que les IADE ont adressé au gouvernement pour qu'il prenne en compte la situation fortement dégradée de ces professionnels.

Soumis aux injonctions d'austérité, à la logique de réduction budgétaire, à la recherche effrénée d'économies, le gouvernement fait la sourde oreille aux attentes fortes de la profession.

Au-delà de l'organisation du mouvement qui construit un rassemblement national IADE d'ampleur pour septembre, la Fédération de la Santé CGT et de l'Action Sociale et son Collectif Infirmiers Anesthésistes de l'UFMICT-CGT appellent tous les professionnels à se mobiliser dès du 25 juin pour la journée intersyndicale professionnelle à l'appel des fédérations CGT, FO et SUD pour réclamer :



- des rémunérations en rapport avec les qualifications et les responsabilités assumées quotidiennement par les IADE,
- une organisation du travail qui restaure la qualité du service public et qui garantisse la sécurité des patients,
- l'arrêt des fermetures d'établissements et des restructurations mortifères.

Le Collectif IADE CGT constate que les mesures d'austérité du gouvernement empêchent toute réelle revalorisation de la profession. Il n'y a pas de lutte professionnelle efficace sans convergence des luttes avec l'ensemble des professions de notre champ.

**LE 25 JUIN, LES IADE SERONT DE FAÇON VISIBLE DANS LA RUE  
AVEC L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS MOBILISÉS POUR FAIRE BOUGER  
LES LIGNES ET EXIGER UNE AUTRE POLITIQUE POUR LA SANTÉ.**